

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE ET DE LA MER

Examen d'attestation de capacité à l'exercice de la profession de transporteur public routier de marchandises et de loueurs de véhicules industriels avec conducteur destinés aux transports de marchandises

(arrêté du 28 décembre 2011 modifié)

**Session du
5 octobre 2016**

Collez votre étiquette sur la partie grisée

N.B. : Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie.

OPTION : MARCHANDISES MAYOTTE

I – Q.C.M. sur 100 points.....page 2 à 9

50 questions à choix multiples portant sur les matières suivantes

- Eléments de droit civil
- Eléments de droit commercial
- Eléments de droit social
- Eléments de droit fiscal
- Gestion commerciale et financière de l'entreprise
- Accès au marché
- Normes et exploitation techniques
- Sécurité routière

1 fiche réponse Q.C.M.

Une seule réponse est admise par question parmi les 4 propositions

II – EPREUVE A REPONSES REDIGEES sur 100 points :.....pages 11 à 23

1 feuille réponse page 23 (annexe 4)

Vous composerez sur les copies et intercalaires et copies d'examen qui vous ont été remis au début et en cours des épreuves. les épreuves composées sur papier brouillon ne seront pas prises en considération.

IMPORTANT

VERIFIER QUE VOTRE DOSSIER EST COMPLET

VERIFIER SOIGNEUSEMENT LA NUMEROTATION DES PAGES

QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLES

QUESTION N° : 1

Une entreprise de transport routier pour compte d'autrui a l'obligation légale de s'assurer pour :

- a - les marchandises transportées pour tout type de dommages ;
- b - les marchandises transportées pour les dommages consécutifs aux cas de force majeure ;
- c - sa responsabilité civile dans le cadre de la circulation automobile ;
- d - ses véhicules pour les cas de vol ;

QUESTION N° : 2

En cas de cessation de paiement, sont payables, immédiatement :

- a - les créances de l'Etat et organismes sociaux (URSSAF, Impôts) antérieures au jugement d'ouverture de la procédure de redressement ;
- b - les dettes nées après le jugement d'ouverture de la procédure de redressement ;
- c - les dettes nées avant le dépôt de bilan ;
- d - les créances bancaires dûment produites à la date du jugement d'ouverture ;

QUESTION N° : 3

Trois associés "X", "Y" et "Z" décident de constituer une S.A.R.L. (société à responsabilité limitée)

"X" apporte 460 € en espèces,

"Y" apporte un terrain évalué à 10 700 C,

"Z" apporte 3 100 € et un véhicule évalué à 9 200 €.

L'Assemblée générale des associés décide que "Z" sera le gérant unique de la S.A.R.L.

- a - il sera majoritaire ;
- b - il sera minoritaire ;
- e - il pourra être salarié ;
- d - il devra obligatoirement être salarié ;

QUESTION N° : 4

La faillite personnelle est :

- a - une condamnation d'une personne physique ;
- b - la mise en liquidation de l'entreprise personnelle ;
- c - le dépôt de bilan de l'entreprise personnelle ;
- d - l'impossibilité de rembourser les créanciers après liquidation ;

QUESTION N° : 5

Le fonds de commerce peut servir de garantie à un prêt. Il y aura alors :

- a - hypothèque ;
- b - récépissé-warrant ;
- c - aval ;
- d - nantissement ;

QUESTION N° : 6

La lettre de change (traite) est :

- a - un moyen de paiement et un procédé de crédit à court terme ;
- b - un ordre de paiement immédiat sans frais ;
- c - un effet de commerce obligatoire entre commerçants ;
- d - un moyen de paiement uniquement international ;

QUESTION N° : 7

Dans quel type de société les apports en industrie sont-ils admis ?

- a - les SNC (société en nom collectif), les SARL (société à responsabilité limitée) et les SAS (société par actions simplifiées) ;
- b - les SCA (société en commandite par actions) pour les associés commanditaires ;
- c - les SCS (société en commandite simple) pour les associés commanditaires ;
- d - les SA (société anonyme) ;

QUESTION N° : 8

La prescription extinctive entre commerçants pour des dettes nées à l'occasion de leur commerce est fixée, sauf prescriptions spéciales plus courtes, à :

- a - 1 an ;
- b - 3 ans ;
- c - 5 ans ;
- d - 10 ans ;

QUESTION N° : 9

Les actionnaires d'une SA (société anonyme) ont signé leurs statuts le 13 janvier. L'inscription au RCS (registre du commerce et des sociétés) a été effectuée le 25 janvier. La publicité de la constitution de la société est parue dans un journal d'annonces légales le 30 janvier. L'activité de la société a débuté le 4 mars. A quelle date la société a-t-elle acquis la personnalité morale ?

- a - le 13 janvier ;
- b - le 30 janvier ;
- c - le 25 janvier ;
- d - le 4 mars ;

QUESTION N° : 10

Parmi les quatre mentions figurant ci-dessous, une mention doit figurer obligatoirement dans les statuts d'une société :

- a - l'objet social de la société ;
- b - le régime fiscal adopté par la société ;
- c - le code NAF (nomenclature des activités françaises) ;
- d - le nom du ou des gérants de la société ;

QUESTION N° : 11

L'escompte d'une traite consiste à :

- a - indiquer au dos de l'effet un nouveau bénéficiaire ;
- b - compter des frais d'agio en cas de non paiement ;
- c - obtenir la signature de sa banque pour confirmer la traite ;
- d - obtenir de sa banque une avance sur le montant de la traite ;

QUESTION N° : 12

Le groupement d'intérêt économique est :

- a - une société civile de moyens constituée par des personnes physiques ;
- b - un ensemble de personnes physiques ou morales qui souhaitent profiter de moyens communs pour développer leurs activités économiques ;
- c - une société formée par des personnes morales pour exploiter en commun ;
- d - un groupement ayant pour objet de diriger collégalement plusieurs entreprises ;

QUESTION N° : 13

Un contrat écrit de transport routier :

- a - doit respecter les principes posés par le contrat type "général" ;
- b - peut comporter des clauses dérogatoires au contrat type "général" ;
- c - est nul de droit s'il comporte des clauses contraires au contrat type "général" ;
- d - est valable pour les seules clauses qui ne sont pas contraires au contrat type "général"

QUESTION N° : 14

A la fin du contrat de crédit bail d'un véhicule, le transporteur ne peut pas :

- a - le racheter pour une faible somme ;
- b - le relouer à des conditions minorées ;
- c - le restituer à l'établissement de crédit bail ;
- d - le vendre ;

QUESTION N° : 15

Les réserves permettent :

- a - d'utiliser les recettes de l'année ;
- b - de conserver en ressources une partie du bénéfice ;
- c - de conserver une partie du bénéfice sur un compte bloqué en banque ;
- d - de constituer une provision pour l'URSSAF ;

QUESTION N° : 15

Le fonds de roulement permanent se calcule de la manière suivante :

- a : capitaux propres - actif immobilisé ;
- b : (capitaux propres + dettes à plus d'un an) - actif immobilisé ;
- c : dettes à long et moyen terme - actif immobilisé ;
- d : dettes à court terme - actif immobilisé ;

QUESTION N° : 17

La formation initiale minimale obligatoire (FIMO) est une formation :

- a - non renouvelable et acquise une fois pour toutes ;
- b - renouvelable tous les 3 ans ;
- c - renouvelable tous les 5 ans ;
- d - non renouvelable en cas de suspension ou de retrait du permis de conduire ;

QUESTION N° : 18

Les conseils de prud'hommes sont des juridictions :

- a - de droit commun ;
- b - d'exception ;
- c - administratives ;
- d - de second degré ;

QUESTION N° : 19

Constitue un cas de rupture anticipée par l'employeur d'un contrat de travail à durée déterminée :

- a - une faute grave ;
- b - une faute ordinaire ;
- c - un accord des deux parties ;
- d - un arrêt de travail pour maladie ;

QUESTION N° : 20

Ne sont pas inclus dans l'assiette de calcul de l'indemnité de congés payés, les éléments suivants :

- a - les primes de qualité ;
- b - les heures supplémentaires ;
- c les primes de rendement ;
- d - les gratifications de l'employeur ;

QUESTION N° : 21

Un examen médical de reprise doit être organisé au bénéfice d'un salarié après un arrêt de travail pour maladie non professionnelle d'une durée d'au moins :

- a- 3 jours ;
- b- 21 jours ;
- c - 25 jours ;
- d - 30 jours ;

QUESTION N° : 22

L'application d'une convention collective étendue est obligatoire :

- a - uniquement pour les employeurs ayant signé la convention ;
- b - uniquement pour les employeurs qui ont demandé l'extension ;
- c - pour tous les employeurs exerçant les activités entrant dans son champ d'application ;
- d - pour les employeurs de la branche professionnelle concernée qui ont plus de 10 salariés ;

QUESTION N° : 23

Le comité d'entreprise possède :

- a - un droit de veto en matière de gestion économique et financière de l'entreprise ;
- b - un pouvoir de décision à l'égard du plan annuel de formation qui lui est obligatoirement présenté par le chef d'entreprise ;
- c - un droit de veto en matière de gestion de l'emploi ;
- d - un pouvoir consultatif en matière de gestion économique de l'entreprise, d'emploi, de formation professionnelle ;

QUESTION N° : 24

Un employeur qui ne peut proposer un autre emploi à un salarié à l'issue de la période de suspension consécutive à un accident du travail qui l'a rendu inapte à son emploi, doit:

- a - licencier le salarié pour motif économique ;
- b - solliciter la démission du salarié ;
- c - le licencier avec doublement de l'indemnité légale de licenciement ;
- d - prononcer un licenciement pour faute grave ;

QUESTION N° : 25

Le certificat de travail mentionne obligatoirement :

- a - les dates d'entrée et de sortie ;
- b - le motif de la fin du contrat (rupture) ;
- c - une appréciation générale sur les qualités professionnelles ;
- d - l'existence d'une clause de non concurrence ;

QUESTION N° : 26

Sauf faute grave, le licenciement d'un conducteur d'une entreprise de transport routier ayant une ancienneté comprise entre six mois et deux ans donne droit au minimum à un délai congé de :

- a - 1 semaine ;
- b - 1 mois ;
- c - 2 mois ;
- d - 3 mois ;

QUESTION N° : 27

La période d'essai prévue dans un contrat à durée déterminée d'une durée initiale de 4 mois ne pourra excéder :

- a - 1 semaine ;
- b - 2 semaines ;
- c - 3 semaines ;
- d - 4 semaines ;

QUESTION N° : 28

La durée de temps de service maximale hebdomadaire d'un conducteur routier messagerie sur une semaine isolée est limitée à :

- a - 42 heures ;
- b - 46 heures ;
- c - 48 heures ;
- d - 52 heures ;

QUESTION N° : 29

Selon le code du travail, les délégués du personnel d'un établissement dont l'effectif est compris entre 11 et 49 salariés disposent d'un crédit d'heures de délégation de :

- a - 5 heures par mois ;
- b - 10 heures par mois ;
- c - 15 heures par mois ;
- d - 20 heures par mois ;

QUESTION N° : 30

Un transport pour compte propre effectué à l'aide d'un véhicule de 10 t de poids maximum autorisé pris en location avec conducteur, est couvert par :

- a - une copie conforme de la licence communautaire du transporteur et une feuille de location ;
- b - une copie conforme de la licence communautaire du loueur et une feuille de location ou copie du contrat de location ;
- c - une copie conforme de la licence de transport communautaire du transporteur et une feuille de location ;
- d - une copie conforme de la licence communautaire de transport du loueur et une lettre de voiture ;

QUESTION N° : 31

Un véhicule ayant été pris en location sans conducteur par un transporteur public routier de marchandises doit être muni du ou des titres administratifs de transport :

- a - du transporteur et du loueur ;
- b - du transporteur uniquement ;
- c - du loueur uniquement ;
- d - du loueur et de la lettre de voiture du transporteur ;

QUESTION N° : 32

Si le donneur d'ordre paie le transporteur au-delà du délai de paiement de 30 jours, il :

- a - commet une contravention ;
- b - ne commet pas de délit ;
- c - doit au transporteur des pénalités de retard ;
- d - doit modifier son contrat pour indiquer les nouvelles conditions de paiement ;

QUESTION N° : 33

Un transport, effectué par un véhicule pris en location avec conducteur par un transporteur public routier de marchandises, doit être muni du ou des titres administratifs de transport :

- a - du transporteur et du loueur ;
- b - du transporteur uniquement ;
- c - du loueur uniquement ;
- d - du transporteur et de l'autorisation de location du loueur ;

QUESTION N° : 34

Le montant de la capacité financière exigible des entreprises est fonction du :

- a - type d'activité de l'entreprise : transport ou location ;
- b - nombre et du poids maximum autorisé (PMA) des véhicules à moteur exploités ;
- c - statut juridique de l'entreprise ;
- d - nombre de salariés ;

QUESTION N° : 35

En transport national, Monsieur LAMBERT a reçu ses marchandises le jeudi à 11 h 00 ; en cas de litige, il doit confirmer par écrit ses réserves au transporteur au plus tard le :

- a - mardi 24 h 00 ;
- b - mercredi 11 h 00 ;
- c - jeudi 24 h 00 ;
- d - vendredi 11 h 00 ;

QUESTION N° : 36

Sur le transporteur public routier de marchandises pèse :

- a - une responsabilité pour les dommages aux marchandises ;
- b - une présomption de responsabilité pour les dommages aux marchandises ;
- c - une responsabilité uniquement pour les dommages apparents ;
- d - une présomption de responsabilité uniquement pour les dommages apparents ;

QUESTION N° : 37

Selon le contrat type "général", en cas de dommages à la livraison, le transporteur est tenu :

- a - d'indemniser uniquement les dommages subis sur la valeur d'achat des marchandises ;
- b - de faire procéder au remplacement des objets perdus ou assurer la remise en état des objets avariés ;
- c - d'indemniser tous les dommages justifiés dont il est légalement tenu pour responsable ;
- d - en cas de décision de justice, d'évaluer le dommage subi à la date de la livraison ;

QUESTION N° : 38

La notion de sous-traitance dans le domaine du transport routier de marchandises s'applique aux contrats conclus entre :

- a - un transporteur routier de marchandises et un loueur de véhicules sans conducteur ;
- b - deux commissionnaires de transport ;
- c - un industriel et un transporteur routier de marchandises ;
- d - un transporteur routier de marchandises ou un commissionnaire de transport avec un autre transporteur routier de marchandises ;

QUESTION N° : 39

Le contrat type "général" applicable aux transports publics routiers de marchandises prévoit que lorsqu'une pesée du véhicule est effectuée, le coût de la pesée et du déplacement éventuel du véhicule est supporté par

- a - le transporteur ;
- b - l'expéditeur ;
- c - le destinataire ;
- d - le demandeur ;

QUESTION N° : 40

Lorsque les parties n'ont pas établi de contrat écrit, le contrat type "général" applicable aux transports publics routiers de marchandises, s'applique :

- a - exclusivement aux envois de 3 tonnes et plus pour lesquels il n'existe pas de contrat type spécifique ;
- b - exclusivement aux envois inférieurs à 3 tonnes pour lesquels il n'existe pas de contrat type spécifique ;
- c - concomitamment avec tel ou tel contrat type spécifique ;
- d - à l'ensemble des envois pour lesquels il n'existe pas de contrat type spécifique ;

QUESTION N° : 41

Selon le contrat type "général" applicable aux transports publics routiers de marchandises, les durées totales de mise à disposition du véhicule en vue du chargement ou du déchargement :

- a - sont identiques quel que soit le poids de l'envoi ;
- b - varient selon que l'envoi est inférieur à 3,5 tonnes ou supérieur à 3,5 tonnes ;
- c - varient selon que l'envoi est inférieur à 3 tonnes ou égal et supérieur à 3 tonnes ;
- d - varient selon le poids maximum autorisé du véhicule ;

QUESTION N° : 42

Le montant des garanties bancaires qui permettent aux entreprises de satisfaire à la condition de capacité financière exigible ne peut excéder :

- a- 10%;
- h- 20%;
- c- 0%;
- d- 50%;

QUESTION N° : 43

La charge utile d'un véhicule articulé correspond :

- a - à l'addition du PTAC (poids total autorisé en charge) du véhicule tracteur et du poids à vide de la semi-remorque ;
- b - à la différence entre le PTAC de la semi-remorque et le poids à vide du véhicule tracteur ;
- c - à la différence entre le PMA (poids maximum autorisé) et le total du poids à vide des véhicules constituant l'ensemble ;
- d - à la différence entre le PTAC de la semi-remorque et son poids à vide dans la limite du PTAC du véhicule tracteur ;

QUESTION N° : 44

Le poids réel de la remorque d'un véhicule porteur dont le PTR (poids total roulant autorisé) est de 32 T et le poids réel de 13 T, ne doit pas excéder :

- a- 14,300T;
- b - 15,600 T;
- c- 16,250 T ;
- d - 16,900 T ;

QUESTION N° : 45

Afin de déterminer si votre véhicule est soumis à la signalisation "marchandises dangereuses", en sachant que vous transportez 10 jerricans contenant une marchandise dangereuse de la classe 6.1, de groupe d'emballage III, vous devez également connaître :

- a - le numéro d'identification ;
- b - le PMA du véhicule utilisé ;
- c - le volume total en litres des jerricans ;
- d - la densité de la matière dangereuse ;

QUESTION N° : 46

La circulation des véhicules poids lourds transportant des marchandises dangereuses et soumis à signalisation, est interdite en fin de semaine :

- a - de 22 h 00 le samedi à 22 h 00 le dimanche ;
- b - de 22 h 00 le samedi à 24 h 00 le dimanche ;
- c - de 12 h 00 le samedi à 24 h 00 le dimanche ;
- d - de 12 h 00 le samedi à 12 h 00 le dimanche ;

QUESTION N° : 47

La surcharge d'un véhicule, constatée à l'occasion d'une pesée, entraîne sur le permis de conduire un retrait de :

- a - 0 point ;
- b - 1 point ;
- c - 2 points ;
- d - 3 points ;

QUESTION N° : 48

La création d'une lettre de voiture C.M.R. (convention marchandises par route) est :

- a - d'ordre public ;
- b- de droit public ;
- c - de convention expresse ;
- d - de droit privé ;

QUESTION N° 49

Ne sont pas soumis au régime de la licence communautaire :

- a - les transports de déménagement ;
- b - les transports frontaliers ;
- c - les transports de véhicules endommagés ou en panne ;
- d - les transports d'animaux vivants ;

QUESTION N° 50

L'attribution d'une licence communautaire à un transporteur de marchandises installé en France est subordonnée à l'exercice des activités de transport public de marchandises :

- a - et de location de véhicules industriels ;
- b - sous réserve d'être régulièrement inscrit au registre des transporteurs et des loueurs ;
- c - avec des véhicules en propriété, sous réserve d'être régulièrement inscrit au registre des transporteurs ;
- d - sous réserve d'être régulièrement inscrit au registre des transporteurs depuis au moins un an ;

A rendre avec la copie

1	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
2	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
3	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
4	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
5	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
6	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
7	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
8	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
9	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
10	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
11	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
12	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
13	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
14	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
15	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
16	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
17	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
18	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
19	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
20	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
21	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
22	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
23	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
24	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
25	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>

26	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
27	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
28	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
29	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
30	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
31	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
32	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
33	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
34	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
35	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
36	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
37	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
38	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
39	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
40	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
41	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
42	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
43	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
44	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
45	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
46	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
47	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
48	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
49	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
50	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>

QUESTION REDIGEE : "GESTION MARCHANDISES"

EXAMEN MAYOTTE

Temps conseillé : 2 h 30 - noté sur 100 points

CONSEIL : Il est recommandé de lire la totalité du sujet avant de commencer

Les réponses devront impérativement être portées sur les copies

Vous y reporterez votre numéro de candidat.

Les feuilles de brouillon ne seront pas notées

Le détail des calculs doit être indiqué sur la copie

Monsieur MARIMOUTOUR exerce, sous forme d'entreprise individuelle, l'activité de transporteur public routier de marchandises, exclusivement à Mayotte, à l'aide de véhicules utilitaires légers (VUL) de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge (PTAC).

En ce mois d'octobre 2016, il réfléchit sur un projet envisagé pour janvier 2017 de développement de son activité à Mayotte, avec l'acquisition d'un véhicule supplémentaire mais d'un gabarit supérieur de format poids lourd (PL), notamment pour les raisons suivantes

- de nouveaux marchés s'ouvrent à lui, avec des quantités à transporter plus importantes ;

- son fils termine sa scolarité et souhaite entrer dans la vie active. Il aspire à débiter par un poste de conducteur routier. Plus tard, il envisage de prendre la suite de l'affaire familiale.

PROBLÈME 1 (50 points)

Question 1

Le projet d'acquisition du véhicule supplémentaire porte sur un camion porteur de 3 essieux.

A l'aide du descriptif technique en annexe 1, **déterminer** la catégorie minimale du permis de conduire nécessaire pour conduire ce véhicule.

Question 2

Quelles sont les durées de validité des visites médicales pour des conducteurs âgés de 30 à 65 ans, affectés à la conduite de poids lourds (PL) ?

Question 3

Le fils de M. MARIMOUTOUR est en cours d'apprentissage de la conduite poids lourd, Pour avoir le droit de conduire un PL, aura-t-il besoin d'autre chose ?

Préciser votre réponse.

Question 4

Parmi les nouveaux marchés, il y aurait la possibilité de transporter des conteneurs. Le PL en projet d'achat serait d'occasion, en provenance de métropole.

M. MARIMOUTOUR souhaite équiper ce véhicule d'un hayon élévateur rétractable. Il a collecté les informations suivantes :

- le poids à vide moyen d'un conteneur est annoncé à 2,3 tonnes,
- le carrossier évalue le poids du hayon élévateur à 0,5 tonne.

A l'aide de l'**annexe 1** et en tenant compte de l'aménagement futur de ce véhicule, de combien de tonnes pourra être chargé le conteneur ?

Questions 5

Quelle est la fréquence obligatoire de renouvellement du contrôle technique pour les PL ?

Question 6

Préciser la largeur et la hauteur maximales autorisées pour un PL carrossé en plateau selon les normes du Code de la route.

Question 7

Afin de connaître ses futurs coûts de revient pour [es deux catégories de véhicules VUL et PL, M. MARIMOUTOUR dispose des éléments de l'année civile 2015, du temps où il exploitait plusieurs VUL.

En 2015, les coûts pour les **VUL** étaient les suivants :

- coûts variables : 20 000 €
- coûts fixes : 25 000 €
- coûts de structure : 7 000 €.

En 2017, avec son nouveau projet et sur la base des coûts VUL de 2015, les coûts totaux pour les VUL et les PL seraient estimés comme ci-dessous :

- les coûts variables d'exploitation des véhicules vont augmenter de 150 % ;
- les coûts fixes seront d'un montant total de 75 000 € ;
- les coûts de structure vont augmenter d'un tiers.

- a) **Expliquer** à M. MARIMOUTOUR pourquoi il est indispensable de calculer son prix de revient.
- b) **Citer** deux postes de coûts variables et deux postes de coûts fixes propres au véhicule.
- c) **Déterminer** le coût de revient total annuel VUL et PL prévisionnel pour 2017, en distinguant les coûts variables, fixes et de structure.
- d) M. MARIMOUTOUR souhaite déterminer deux coûts de revient prévisionnels pour 2017 : un pour l'ensemble des VUL et un pour le PL.

Déterminer ces deux coûts, sachant que le coût total VUL pour 2017 est estimé à :

- coûts variables VUL : + 5 % par rapport à 2015
- coûts fixes : + 1 000 € par rapport à 2015
- coûts de structure : 5 600 €

- e) Finalement M. MARIMOUTOUR retient la valeur de 83 000 € comme coût de revient total annuel prévisionnel 2017 pour l'activité PL.

Exprimer ce coût en :

- coût journalier, sur la base de 200 jours d'activité,
- coût kilométrique, sur la base de 150 kilomètres journaliers:

Annexe 1- Problème 1

Extrait du certificat d'immatriculation du véhicule en projet d'achat
(véhicule en provenance de métropole)

B 15 / 07 / 2010

F.2 26 250

F.3 40 250

G.1 12 500

J N3

J.1 CAM

J.3 PLATEAU

(B) Date de la première immatriculation du véhicule

(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)

(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)

(G.1) Poids à vide national

(J) Catégorie du véhicule (CE) (JI)
Genre national

(3.3) Carrosserie (désignation nationale)

PROBLÈME 2 (50 points)

Question 1

En prévision de ces nouveautés présentées en introduction, M. MARIMOUTOUR envisage de transformer son entreprise, soit en SARL (société à responsabilité limitée), soit en SAS (société anonyme simplifiée).

Pour réaliser ce projet, il vous pose les questions suivantes :

- a) Quel est le nombre minimal et maximal d'associés pour une **SARL** et pour une **SAS** ?
- b) En dehors de l'exigence" de capacité financière, quel est le montant minimal du capital social pour une **SAS** ?

Question 2

M. MARIMOUTOUR souhaite investir dans un véhicule d'occasion dont les caractéristiques sont les suivantes :

- prix d'achat du véhicule 50 000 €
- coût du transfert du véhicule de Métropole à Mayotte + coût de l'aménagement complémentaire chez le carrossier (installation d'un hayon élévateur) : 6 000 €
- durée d'utilisation envisagée : 4 ans

- a) **Déterminer** le coût d'acquisition.
- b) Sachant que le véhicule est d'occasion, quel amortissement fiscal l'entreprise doit-elle pratiquer ?
- c) **Calculer** le montant annuel de cet amortissement.

Question 3

M. MARIMOUTOUR se pose à présent la question de la capacité financière exigible.

- a) Si l'achat de ce premier **PL** se concrétise, de quel montant (en curas) va augmenter la capacité financière exigible ?
- b) Quel est le montant de capacité financière exigible pour 2 véhicules utilitaires légers ?
- c) Dans quel document comptable est vérifiée la capacité financière ? Et dans quel poste de celui-ci ?

Question 4

M. MARIMOUTOUR souhaite identifier des indicateurs lui permettant d'apprécier sa situation financière dans le cadre de son développement.

- a) Sans tenir compte du résultat net, **énumérer** les 6 autres soldes intermédiaires de gestion (SIG).
- b) **Donner** la définition de la capacité d'autofinancement (CAF).

Question 5

L'entreprise vous communique les résultats suivants :

- Fonds de roulement net global (FRNG) = 12 600 €

- Besoin en fonds de roulement (BFR) = 14 000 €

- a) Donner une définition du FRNG et du BFR.
- b) Calculer la trésorerie nette (TN).
- c) Commenter le résultat obtenu.
- d) M. MARIMOUTOUR anticipe pour l'année à venir des problèmes de trésorerie. **Citer** au moins 3 actions à mettre en œuvre pour faire face à ce problème.

Question 6

Afin de contractualiser la relation d'affaires avec ses clients, M. MARIMOUTOUR s'intéresse aux contrats types de transport.

- a) Dans quel cas s'applique le contrat type ?
- b) **Citer au moins deux** contrats type.
- c) Le contrat type général de transport distingue les envois de marchandises en deux catégories. **Préciser** le seuil de poids distinguant ces deux catégories.

Question 7

Afin d'informer ses éventuels nouveaux clients sur les délais de paiement, M. **MARIMOUTOUR** va leur adresser un courrier d'information.

Quel est le délai maximal légal de paiement pour toute opération de transport public 'routier de marchandises ?

Remis en page par :



E-mail contact@capaplus.fr

<http://www.capaplus.fr>